

Page : 1/12

Date d'impression : 04.07.2025 Numéro de version 12 (remplace la version 11) Révision: 19.11.2024

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- 1.1 Identificateur de produit
- Nom du produit VehiclePro Nettoyage de halles de lavage et de carrelages RM 841
- · UFI: M251-R0NT-W00W-N774
- · 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Réservé aux utilisateurs professionnels.



Conserver hors de portée des enfants.

- · Emploi de la substance / de la préparation Produit de nettoyage
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

Alfred Kärcher SE & Co. KG

Alfred-Kärcher-Str. 28-40 D - 71364 Winnenden Tel.: +49-7195-14-0

Kärcher N.V.

Boomsesteenweg 939

BE - 2610 Wilrijk (Antwerpen)

Tel.: +32-3-3400-711

Internet: www.karcher.com

Service chargé des renseignements :

Regulatory Affairs Tel.: +49-7195-14-0

productsafety.management.de@karcher.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre Antipoisons (+32) 070 245 245

En cas d'incident impliquant des matières [ou des marchandises] dangereuses,

d'épanchement, de fuite, d'incendie, d'explosion ou d'accident

appelez CHEMTREC, 24h/24

aux USA et au Canada: 1-800-424-9300

hors USA et Canada: +1 703-741-5970 (appels à frais virés acceptés)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Met. Corr.1 H290 Peut être corrosif pour les métaux.

Skin Corr. 1B H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

(suite page 2)



Page : 2/12

Date d'impression : 04.07.2025 Numéro de version 12 (remplace la version 11) Révision: 19.11.2024

Nom du produit VehiclePro Nettoyage de halles de lavage et de carrelages RM 841

(suite de la page 1)

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

- 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- Pictogrammes de danger



GHS05

- Mention d'avertissement Danger
- Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

éthoxylate d'isotridécanol 8 OE acide phosphorique, ester de butyle acide phosphorique

· Mentions de danger

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du

visage.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements

contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/

internationale.

- 2.3 Autres dangers
- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · **PBT:** Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- 3.2 Mélanges
- · **Description**: Produit de nettoyage.

(suite page 3)



Page: 3/12

Date d'impression : 04.07.2025 Numéro de version 12 (remplace la version 11) Révision: 19.11.2024

Nom du produit VehiclePro Nettoyage de halles de lavage et de carrelages RM 841

Composants dangereux:	(suite	e de la page 2
CAS: 7664-38-2 EINECS: 231-633-2 Numéro index: 015-011-00-6 Reg.nr.: 01-2119485924-24-xxxx	acide phosphorique Met. Corr.1, H290; Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318; ↑ Acute Tox 4, H302 Limites de concentration spécifiques: Skin Corr. 1B; H314: C ≥ 25 % Skin Irrit. 2; H315: 10 % ≤ C < 25 % Eye Dam. 1; H318: C ≥ 25 % Eye Irrit. 2; H319: 10 % ≤ C < 25 %	10-20%
CAS: 69011-36-5	éthoxylate d'isotridécanol 8 OE ♦ Eye Dam. 1, H318; ♦ Acute Tox. 4, H302	≥3-≤5%
CAS: 12788-93-1 EINECS: 235-826-2 Reg.nr.: 01-2119970716-27-xxxx	acide phosphorique, ester de butyle Skin Corr. 1B, H314	≥1-<5%
CAS: 15763-76-5 EINECS: 239-854-6 Reg.nr.: 01-2119489411-37-xxxx	p-cumènesulfonate de sodium	0,1-1%
CAS: 126-73-8 EINECS: 204-800-2 Numéro index: 015-014-00-2 Reg.nr.: 01-2119492859-14-0000	phosphate de tributyle Carc. 2, H351; Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315	≥0-<1%
Règlement (CE) No 648/2004	relatif aux détergents / Étiquetage du contenu	
phosphates	≥1	5 - <30%
agents de surface non ioniques <5%		5%

[·] Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- 4.1 Description des mesures de premiers secours
- · Remarques générales : Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- après inhalation :

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

- après contact avec la peau : Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- · après contact avec les yeux :

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.

après ingestion:

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

Faire boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

- · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

— BE



Page : 4/12

Date d'impression : 04.07.2025 Numéro de version 12 (remplace la version 11) Révision: 19.11.2024

Nom du produit VehiclePro Nettoyage de halles de lavage et de carrelages RM 841

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1 Moyens d'extinction
- Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- 5.3 Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité : Aucune mesure particulière n'est requise.
- Autres indications Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

• 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Diluer avec beaucoup d'eau.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines Ne pas rejeter dans le sous - sol ni dans les terrains

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel). Utiliser un neutralisant.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter le dégagement d'aérosols.

Éviter dans la préparation de la solution de travail de contact avec les yeux et la peau.

- Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.
- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
- Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage : Ne conserver que dans le fût d'origine
- · Indications concernant le stockage commun : Tenir à l'écart de la nourriture, les boissons et les aliments.

(suite page 5)



Page : 5/12

Date d'impression : 04.07.2025 Numéro de version 12 (remplace la version 11) Révision: 19.11.2024

Nom du produit VehiclePro Nettoyage de halles de lavage et de carrelages RM 841

(suite de la page 4)

- · Autres indications sur les conditions de stockage: Tenir les emballages hermétiquement fermés
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

on i aran	or raiding do do controlo		
· Composa	Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :		
7664-38-2	7664-38-2 acide phosphorique		
	· = · ···· ··· ··· ··· ··· ··· ··· ···		
		terme: 1 mg/m³	
		ate de tributyle	
VL Valeur	à long	terme: 2,2 mg/m³, 0,2 ppm	
· DNEL			
15763-76-5	15763-76-5 p-cumènesulfonate de sodium		
Oral	DNEL	3,8 mg/kg×d (consommateur)	
Dermique	DNEL	136,25 mg/kg×d (employé)	
		68,1 mg/kg×d (consommateur)	
Inhalatoire	DNEL	. 26,9 mg/m3 (employé)	
		6,6 mg/m3 (consommateur)	
· PNEC	PNEC		
15763-76-5	15763-76-5 p-cumènesulfonate de sodium		
PNEC		0,23 mg/l (freshwater)	
		0,023 mg/l (marine water)	
		100 mg/l (STP)	
PNEC sedi	ment	0,862 mg/kg (freshwater)	
		0,086 mg/kg (marine water)	
PNEC soil 0,037 mg/kg (soil)		0,037 mg/kg (soil)	

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- · Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- · Mesures générales de protection et d'hygiène :

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

· Protection respiratoire :

En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Filtre A/P2.

(suite page 6)



Page : 6/12

Date d'impression : 04.07.2025 Numéro de version 12 (remplace la version 11) Révision: 19.11.2024

Nom du produit VehiclePro Nettoyage de halles de lavage et de carrelages RM 841

(suite de la page 5)

· Protection des mains :



Gants de protection.

- · Matériau des gants Butylcaoutchouc
- Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales.

État physiqueCouleur :rouge

Odeur : spécifique au produitSeuil olfactif: Non déterminé.

 \cdot Point de fusion : -8 $^{\circ}$ C

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle

d'ébullition non déterminé
Inflammabilité Non applicable.

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

inférieure:
 supérieure:
 Point d'éclair
 Température d'inflammation:
 Température de décomposition:
 Non déterminé.
 non applicable
 pas applicable
 Non déterminé.

• pH à 20 °C 0,3 • valeur du pH 1 %: 1-3

· Viscosité:

· Viscosité cinématique Non déterminé.

· dynamique à 20 °C: 4 mPas

· Solubilité

· l'eau : entièrement miscible
 · Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)
 · Pression de vapeur : entièrement miscible
 Non déterminé.

Densité et/ou densité relative

Densité à 20 °C:

Densité à 20 °C:

Densité relative.

Densité de vapeur:

Non déterminé.

Densité de vapeur relative

Non déterminé.

(suite page 7)



Page: 7/12

Date d'impression : 04.07.2025 Numéro de version 12 (remplace la version 11) Révision: 19.11.2024

Nom du produit VehiclePro Nettoyage de halles de lavage et de carrelages RM 841

	(suite de la page
· Caractéristiques des particules	Non applicable.
9.2 Autres informations	
Aspect:	
Forme:	liquide
Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.	·
· Température d'auto-inflammation	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
Modification d'état	
· Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.
Informations concernant les classes de danger physique	
Substances et mélanges explosibles	néant
Gaz inflammables	néant
Aérosols	néant
Gaz comburants	néant
Gaz sous pression	néant
Liquides inflammables	néant
Matières solides inflammables	néant
Substances et mélanges autoréactifs	néant
Liquides pyrophoriques	néant
Matières solides pyrophoriques	néant
Matières et mélanges auto-échauffants	néant
Substances et mélanges qui dégagent des gaz	
inflammables au contact de l'eau	néant
Liquides comburants	néant
Matières solides comburantes	néant
Peroxydes organiques	néant
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	Peut être corrosif pour les métaux.
Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité correspond à 10.3
- · 10.2 Stabilité chimique
- · Décomposition thermique / conditions à éviter : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Réactions au contact des métaux légers par formation d'hydrogène
- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 8)



Page : 8/12

Date d'impression : 04.07.2025 Numéro de version 12 (remplace la version 11) Révision: 19.11.2024

Nom du produit VehiclePro Nettoyage de halles de lavage et de carrelages RM 841

(suite de la page 7)

· 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- · Toxicité aiguë : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :		
7664-38-2 acide phosphorique		
Dermique	LD50	2740 mg/kg (can)
69011-36-5	69011-36-5 éthoxylate d'isotridécanol 8 OE	
Oral	ATE	500 mg/kg (Rat)
15763-76-5 p-cumènesulfonate de sodium		
Oral	LD50	>5000 mg/kg (Rat) (OECD 401)
Dermique	LD50	>2000 mg/kg (can)
126-73-8 phosphate de tributyle		
Oral	LD50	1390 mg/kg (Rat)
Inhalatoire	LC50/4 h	4242 mg/l (Rat)

- · Effet primaire d'irritation :
- de la peau : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- des yeux : Provoque de graves lésions des yeux.
- · Sensibilisation : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- 11.2 Informations sur les autres dangers
- · Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique :		
7664-38-2 acide phosphorique		
LC50/96 h	138 mg/l (Gambusia affinis)	

(suite page 9)



Page : 9/12

Date d'impression : 04.07.2025 Numéro de version 12 (remplace la version 11) Révision: 19.11.2024

Nom du produit VehiclePro Nettoyage de halles de lavage et de carrelages RM 841

	(suite de la page 8)	
EC50/48 h	>100 mg/l (Daphnia magna) (OECD 202)	
69011-36-5 éthoxylate d'isotridécanol 8 OE		
LC50/96 h	>1-10 mg/l (Leuciscus idus)	
EC50/48 h	>1-10 mg/l (Aquatic invertebrates)	
EC50/72 h	>1-10 mg/l (Aquatic plants)	
NOEC	>1 mg/l /(21 d)	
15763-76-5 p-cumènesulfonate de sodium		
LC50/96 h (statique)	>100 mg/l (Oncorhynchus mykiss)	
EC50/48 h (statique)	EC50/48 h (statique) >100 mg/l (Daphnia magna)	
EC50/96 h (statique)	>100 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)	

· 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

Degré d'élimination :			
69011-36-5 é	69011-36-5 éthoxylate d'isotridécanol 8 OE		
OECD 301B	>60 % (28 d)		
OECD 301E	≥90 % (28 d)		

- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · **PBT:** Non applicable.
- · **vPvB:** Non applicable.
- · 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

- · 12.7 Autres effets néfastes
- · Autres indications écologiques :
- · Valeur DCO: 217.000 mg/l
- · Indications générales :

Le produit ne contient pas de formateurs de complexes organiques.

Le produit ne contient pas d'halogènes organiquement liés (sans AOX).

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Jeter de plus grandes quantités dans la canalisation ou les eaux peut mener à une baisse de la valeur du pH. Une valeur du pH basse est nocive pour les organismes aquatiques. Dans la dilution de la concentration utilisée, la valeur du pH augmente considérablement: après l'utilisation du produit, les eaux résiduaires arrivant dans la canalisation ne sont que faiblement polluantes pour l'eau.



Page : 10/12

Date d'impression : 04.07.2025 Numéro de version 12 (remplace la version 11) Révision: 19.11.2024

Nom du produit VehiclePro Nettoyage de halles de lavage et de carrelages RM 841

(suite de la page 9)

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

· Catalogue européen des déchets

20 01 29* détergents contenant des substances dangereuses

- · Emballages non nettoyés :
- · Recommandation :

Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

· Produit de nettoyage recommandé : Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- · 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification
- · ADR, IMDG, IATA UN1805
- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
- · **ADR** 1805 ACIDE PHOSPHORIQUE EN SOLUTION
- · IMDG, IATA PHOSPHORIC ACID, SOLUTION
- · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
- · ADR



· Classe 8 (C1) Matières corrosives.

· Étiquette

· IMDG, IATA



· Class 8 Matières corrosives.

· Label

14.4 Groupe d'emballage

· ADR, IMDG, IATA

(suite page 11)



Page : 11/12

Date d'impression : 04.07.2025 Numéro de version 12 (remplace la version 11) Révision: 19.11.2024

Nom du produit VehiclePro Nettoyage de halles de lavage et de carrelages RM 841

	(suite de la page
14.5 Dangers pour l'environnement	Non applicable.
14.6 Précautions particulières à prendre p	par
l'utilisateur	Attention: Matières corrosives.
Indice Kemler :	80
No EMS:	F-A,S-B
Segregation groups	(SGG1) Acids
Stowage Category	A
14.7 Transport maritime en vrac conformé	ément
aux instruments de l'OMI	Non applicable.
Indications complémentaires de transpor	t:
ADR	
Quantités limitées (LQ)	5L
Quantités exceptées (EQ)	Code: E1
	Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml
	Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml
Catégorie de transport	3
Code de restriction en tunnels	E
IMDG	
Limited quantities (LQ)	5L
Excepted quantities (EQ)	Code: E1
	Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml
	Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml
"Règlement type" de l'ONU:	UN 1805 PHOSPHORIC ACID, SOLUTION, 8, III

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- Directive 2012/18/UE
- Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- Prescriptions nationales:
- · Indications sur les restrictions de travail : Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes
- · 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

(suite page 12)



Page: 12/12

Date d'impression: 04.07.2025 Numéro de version 12 (remplace la version 11) Révision: 19.11.2024

Nom du produit VehiclePro Nettoyage de halles de lavage et de carrelages RM 841

(suite de la page 11) Une fiche d'information sur le produit est disponible sur demande.

· Phrases importantes

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des veux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H351 Susceptible de provoguer le cancer.

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008		
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	D'après les données d'essais	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.	

Contact:

Regulatory Affairs Tel.: +49-7195-14-0

productsafety.management.de@karcher.com

Numéro de la version précédente: 11

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Met. Corr.1: Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux – Catégorie 1

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë - Catégorie 4

Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée - Catégorie 1B

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 2

Carc. 2: Cancérogénicité - Catégorie 2

* Données modifiées par rapport à la version précédente

0.011-684.0 RM 841/7·1 2.783